

**MODIFICATION DU RACCORDEMENT DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**  
**AVENUE PASTEUR**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS.

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2024-03-25 du 26 mars 2024, approuvant les conditions générales ENEDIS en matière de travaux et de raccordement, ainsi que le versement d'une contribution financière, et donnant délégation au Maire pour signer les conditions particulières propres à chaque opération de raccordement,

Considérant la proposition de la Société ENEDIS pour une modification de raccordement au réseau public de distribution avenue Pasteur,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une offre de travaux n°2358710701, valant conditions particulières à la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité, est signée avec ENEDIS, n° de SIREN 444608442 située à Paris La Défense (92079), Tour Enedis – 34 place des Corolles, représentée par Sébastien TENART, Conseiller clientèle distributeur, pour une modification de raccordement au réseau public de distribution avenue Pasteur - 60800 CREPY-EN-VALOIS.

**Article 2 :**

Le montant de la contribution de la Ville s'élève à 438,60 €/HT, soit 526,32 €/TTC.

**Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 janvier 2026,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

23 JAN. 2026